

Arrêté N°2016 149 /MS/CAB
portant modification de l'Arrêté n°2015/1596/MS/CAB
du 28 décembre 2015 portant création, attributions,
composition et fonctionnement du Comité de suivi
du contrat plan entre l'Etat du Burkina Faso et la
Société de gestion de l'équipement et de la
maintenance biomédicale (SOGEMAB)

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** la loi n°025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics ;
- Vu** le décret n°2000-189/PRES/PM/MICA du 17 mai 2000 portant statut général des sociétés d'Etat ;
- Vu** le décret n°2013-1217/PRES/PM/MICA/MEF/MS du 30 décembre 2013, portant transformation de l'Agence de l'équipement et de la maintenance biomédicale en Société d'Etat ;
- Vu** le décret n°2013-1238/PRES/PM/MICA/MEF/MS du 31 décembre 2013, portant approbation des statuts de la Société de gestion de l'équipement et de la maintenance biomédicale ;
- Vu** le décret n°2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu** le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2015-1327/PRES-TRANS/PM/MS/MEF/MICA du 13 novembre 2015 portant adoption d'un contrat plan entre l'Etat et la SOGEMAB pour la période 2015-2020.

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°2015/1596/MS/CAB du 28 décembre 2015 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de suivi du contrat plan entre l'Etat du Burkina Faso et la Société de gestion de l'équipement et de la maintenance biomédicale (SOGEMAB) sont modifiés ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

Article 3 : Le comité chargé du suivi de la mise en œuvre du contrat plan est composé comme suit :

- Madame Djénéba SANON/OUEDRAOGO, matricule 53 434 U, Médecin spécialiste en santé publique, Secrétaire Générale du Ministère de la Santé, Présidente ; ✓
- Monsieur Daouda TRAORE, Officier, Directeur Général de la SOGEMAB, Rapporteur ; ✓
- Monsieur Ferdinand TIENDREBEOGO, matricule 53 722 G, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, représentant le Ministère de la Santé, membre ; ✓
- Monsieur Levi SAWADOGO, matricule 225 035 V, Inspecteur du Trésor, représentant le Ministère de l'Economie et des Finances, membre ; —
- Monsieur Loro DRABO, matricule 200 558 W, Conseiller des affaires économiques, représentant le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, membre ; ✓
- Monsieur Rabiou CISSE, matricule 0036 262 A, Professeur en radio-diagnostic et imagerie médicale, Président du Conseil d'Administration de la SOGEMAB, membre ; ✓
- Monsieur Rimdella Dominique TASSEMBEDO, matricule 0003, Ingénieur biomédical, Directeur Technique de la SOGEMAB, membre ; ..
- Monsieur T. Eric SOMDA, matricule 0018, Chauffeur, représentant les travailleurs de la SOGEMAB, membre. ✓

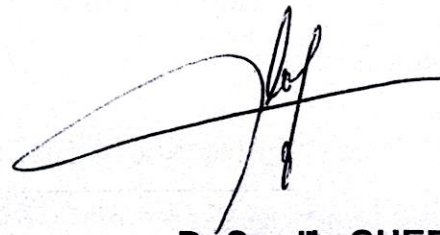
LIRE :

Article 3 : Le comité chargé du suivi de la mise en œuvre du contrat plan est composé comme suit :

- Monsieur Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU, matricule 53 449 M, Médecin spécialiste en santé publique, Secrétaire Général du Ministère de la Santé, Président ; ✓
- Monsieur Daouda TRAORE, Officier, Directeur Général de la SOGEMAB, Rapporteur ; ✓
- Monsieur Ferdinand TIENDREBEOGO, matricule 53 722 G, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, représentant le Ministère de la Santé, membre ; ✓
- Monsieur Levi SAWADOGO, matricule 225 035 V, Inspecteur du Trésor, représentant le Ministère de l'Economie et des Finances, membre ; ✓
- Monsieur Loro DRABO, matricule 200 558 W, Conseiller des affaires économiques, représentant le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, membre ; ✓
- Monsieur Rabiou CISSE, matricule 0036 262 A, Professeur en radio-diagnostic et imagerie médicale, Président du Conseil d'Administration de la SOGEMAB, membre ; ✓
- Monsieur Rimdella Dominique TASSEMBEDO, matricule 0003, Ingénieur biomédical, Directeur Technique de la SOGEMAB, membre ; ✓
- Monsieur T. Eric SOMDA, matricule 0018, Chauffeur, représentant les travailleurs de la SOGEMAB, membre. ✓

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Président du Conseil d'administration de la SOGEMAB et le Directeur Général de la SOGEMAB sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel du Faso. /

Ouagadougou, le 10 MAI 2016



Dr Smaïla OUEDRAOGO

Ampliations :

- Présidence du Faso
- Premier Ministère
- Secrétariat Général/Ministère de la Santé
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
- Journal Officiel